

Réunion CCAS du 30 mars 2023

L'an Deux mil vingt-trois, le 30 mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de PRAHECQ sous la Présidence de Mme Sonia LUSSIEZ.

Date de convocation: 13 mars 2023

Présents : Mme LUSSIEZ – M. GACOUGNOLLE - M. MOINARD - M. AUBINEAU - Mme LOUME – M. BONNET - Mme GUERINEAU – Mme BAUDIN – Mme REDIEN - Mme BRIAND - Mme EMERY -. Mme VEZINAT -.Mme LECOINTE -.

Excusés : Mme GELIN -.

Absents : Mme BOURDEAU - M. MAGNERON – M. MARCHAND -.

Monsieur BONNET Olivier a été élu secrétaire.

ORDRE DU JOUR

CCAS

- Approbation du dernier compte rendu
- Etude de dossier éventuel
- Compte Administratif 2022
- Approbation du compte de Gestion 2022
- Affectation du résultat 2022
- Budget primitif 2023
- Questions Diverses

EHPAD

- EPRD EHPAD 2023
- EPRD SFR 2023
- Délibérations amortissements
- Questions diverses

Approbation du dernier compte rendu

Madame la Présidente soumet l'approbation des membres le compte rendu du dernier C.C.A.S du 30 janvier 2023. Aucune remarque n'étant émise, le compte rendu est adopté en l'état.

CCAS

1 – Compte Administratif 2022

Le Conseil d'Administration, réuni sous la présidence de Madame Michelle BAUDIN sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame Sonia LUSSIEZ, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Dépenses de Fonctionnement	9 506.60 €
Recettes de Fonctionnement	6 420.00 €

Résultat de l'exercice, Déficit	3 086.65 €
Résultat exercice antérieur, Excédent	5 067,10 €

Résultat Définitif, Excédent	1 980.50 €

b) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022

2 - Approbation du compte de Gestion 2022

Le Conseil d'Administration :

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3 - Affectation du résultat 2022

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2021	Résultat de l'exercice 2022	Reste à réaliser		Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVEST.				Dépenses		
				Recettes		
FONCT.	5067.10 €		- 3 086.60 €			1 980.50 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) Total affecté au c/1068 :	1 980.50 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002)	

Le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter le compte administratif de l'exercice 2022.

4 – Budget Primitif 2023

Le Conseil d'Administration, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2023, avec reprise de résultat, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit :

Dépenses de Fonctionnement	6 980.50 €
Recettes de Fonctionnement	6 980.50 €

5 – Bilan financier et d'activités du local d'hébergement d'urgence au titre de l'année 2022

A la demande de Madame la présidente, Mme Ewa JUGE-LE CARRER présente l'état des dépenses et des recettes du C.C.A.S (annexe1).

Elle présente également un bilan d'activité du local d'hébergement d'urgence (annexe 2)

Annexe 1 :

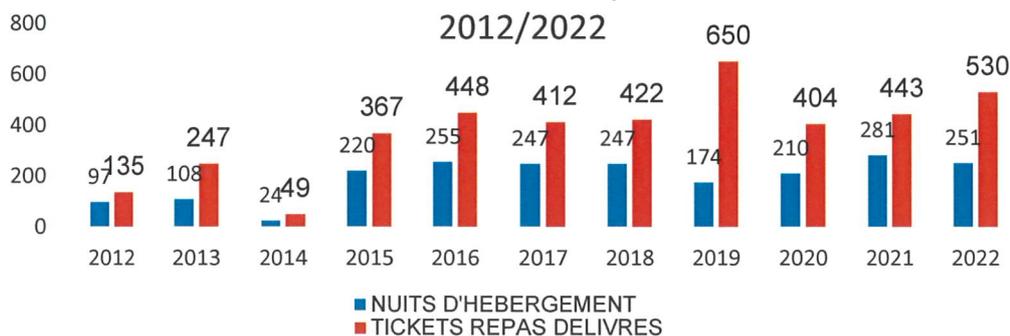
ETAT DES DEPENSES ET DES RECETTES (*hors report*) de 2019 à 2022

DEPENSES	2019	2020	2021	2022
60623 - Alimentation		42,73 €	54,00 €	146,43 €
60632 - Petit équipement		18,99 €	0,00 €	0,00 €
6562 - Secours	1 605,00 €	836,35 €	528,65 €	759,35 €
6562 - Repas SDF	1 152,00 €	2 712,00 €	2 096,70 €	2 974,50 €
6562 - Solidarité Ukraine				5 458,32 €
Total des Aides	2 757,00 €	3 548,35 €	2 625,35 €	9 192,17 €
6232 Fêtes et Cérémonies			296,00 €	168,00 €
Total des Dépenses	2 757,00 €	3 610,07 €	2 975,35 €	9 506,60 €

RECETTES	2019	2020	2021	2021
7474 - Subvention Communale	3 000,00 €	5 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
7713 - Don		100,00 €	0,00 €	0,00 €
7788 Produits Exceptionnels			2 420,00 €	2 420,00 €
Total des Recettes	3 000,00 €	5 100,00 €	5 420,00 €	6 420,00 €
Résultat par exercice	243,00 €	1 489,93 €	2 444,65 €	-3 086,60 €

Annexe 2

Evolution des nuits et repas accordés



Evolution du nombre de personnes accueillies

2012/2022



Bilan d'activités du local d'hébergement d'urgence 2012/2022

ACTIVITES CCAS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Personnes accueillies	43	50	12	99	105	72	116	76	60	57	75
Nuits d'hébergement	97	108	24	220	255	247	247	174	210	281	251
Tickets-repas délivrés	135	247	49	367	448	412	422	650	404	443	530

6 – Bilan 2022 de l'opération Solidarité Ukraine

Monsieur le Vice-Président informe l'assemblée que l'opération Solidarité Ukraine est arrivée à son terme à la fin de l'année 2022.

En effet, toutes les personnes accueillies sur la Commune perçoivent une aide de l'état et ont trouvé une activité.

Ainsi, le Centre Communal d'action Social ne prend plus en charge les factures d'alimentation auprès de la supérette et des boulangeries ainsi que les frais de cantine et garderie scolaire des enfants.

Cette opération se monte à la somme de **5 725,15 €**

7- EPRD EHPAD 2023

Après présentation par Mr PAITRE Directeur de l'EHPAD du projet de budget 2023, Mme la présidente soumet aux membres du C.C.A.S l'EPRD 2023 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 3 219 709 €

Recettes : 3 267 992 €

Section d'investissement :

Dépenses : 459 800 €

Recettes : 486 754 €

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident l'EPRD EHPAD 2023.

Il est précisé que le budget est présenté :

- en suréquilibre pour la section hébergement : + 59 738€ correspondant à des recettes exceptionnelles (exonération de la taxe foncière).
- en déséquilibre pour la section dépendance (taux directeur inférieur au taux d'évolution)
- en équilibre pour la section soins

Le budget global étant en suréquilibre de 48 283.00€

8- EPRD SFR 2023

Mme la présidente présente aux membres du C.C.A.S l'EPRD 2023 SFR (service foyer restaurant) qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 158 740€

Recettes : 158 740€

Section d'investissement :

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident l'EPRD SFR 2023.

Ce budget prend en compte de l'évolution du tarifs de 10% décidé lors du dernier C.C.A.S du 30 janvier 2023.

9 - S.F.R. : BUDGET 2023

La proposition du budget se présente comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES

COMPTE	DESIGNATION	PROPOSE 2023
60611	Eau & assainissement	1130
60612	Gaz & Electricité	5820
60622	Produits entretien	1280
60623	Fournitures atelier petit matériel	760
60624	Fournitures administratives	115
606268	Autres fournitures hôtelière	4220
6063	Alimentation	69000
6262	Téléphone	230
TOTAL 011	Dép. afférentes expl. courante	82 955
6218	Remboursement Frais de	69 615
TOTAL 012	Dépenses afférentes au	69 615
614	Charges locatives et de copro	5 400
61521	Entretien - Réparation	800
61562	Frais d'analyse	85
6161	Primes d'Assurances	275
6541	Créance admise en non-valeur	10
TOTAL 016	Dépenses afférentes à la struct	6 570
Total DEPENSES		158 740

RECETTES

COMPTE	DESIGNATION	PROPOSE 2023
TOTAL 002	Résultat d'exécution reporté	
7061	Repas à domicile	123 225
7062	Repas Personnel Administratif	500
70621	Repas Personnel EHPAD	8 485
7063	Repas Invités	300
7067	Repas Centre Aéré	26 230
TOTAL 018	Autres produits relatifs à l'exp.	158 740
Total RECETTES		158 740

10- Délibérations amortissements

Mr le Directeur fait part aux membres du C.C.A.S des acquisitions et travaux réalisés par l'EHPAD en 2022.

Mme la Présidente propose, dans le respect de la circulaire budgétaire afférente,

les durées d' amortissements suivantes :

Acquisition	Montant TTC	Durée amortissement
Volet roulant	1 303.20	10 ans
Chariot de ménage	1 171.15	5 ans
Four mixte	10 872.00	15 ans
Chariot à fond mobile	948.00	5 ans
Chaises de douche	908.36	5 ans
Pc portable cuisine	1 288.80	5 ans
Matelas a air	2 172.96	3 ans
Borne certificat covid	968.40	3 ans
Chariot de soins	2 511.65	5 ans
Porte couloir rose	2 826.60	20 ans
Protection cimaise	1 950.67	15 ans
Meuble réfrigéré	1 859.22	10 ans
Meuble réfrigéré	1 984.82	10 ans
Ballon eau chaude	4 670.49	10 ans
Adoucisseur	5 800.00	10 ans
Velux	1 161.60	15 ans
Chariot de soins	1 553.92	5 ans
Petite laveuse sol	2 532.00	5 ans
Chariot	1 499.90	5 ans
Stores salle à manger	3 544.80	10 ans
Imprimante étiquette textile	1 872.00	5 ans
Mise à jour appel malade	12 927.98	5 ans
Mobilier salle à manger	25 328.53	10 ans
Minuterie câbles stores	1 395.38	10 ans
Travaux	Montant TTC	Durée amortissement
Extension salle à manger	388 590.41	30 ans

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

11-Subvention salle à manger

Mr PAITRE rappelle que l'EHPAD va bénéficier d' une subvention FEDER REACT concernant l'extension de la salle à manger pour un montant de 214 172€.

Mme la présidente propose que cette subvention soit amortie sur une durée de 30 ans.

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident cette proposition.

12- CNR 2022

Mr PAITRE rappelle que l'EHPAD a bénéficié en 2022 de crédits non reconductibles de la part de l'ARS.

Ces crédits d'un montant de 168 486€ dont 103 336€ HT pour l'installation de rails de transfert et 54 498€ HT pour un système de prévention des chutes et 10 752€ pour la formation.

Mme la Présidente propose que les sommes destinées aux travaux et équipements fassent l'objet d'un amortissement comme suit :

-rails de transfert pour un montant de 103 336€ HT amorti sur 15 ans

-équipement de prévention des chutes pour un montant de 54 498€ HT amorti sur 5 ans

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions.

13 - Ouverture de poste

Afin de tenir compte des avancements de grade dans le respect des LDG (lignes directrices de gestion), Madame la Présidente propose l'ouverture des postes suivants à partir du 1/07/2023.

- Adjoint administratif principal 1ere classe 35/35

- Agent social principal 1ere classe 35/35

- Agent social principal 2eme classe 35/35

- Infirmier en soins généraux hors classe 35/35

Après délibération à l'unanimité les membres du C.C.A.S valident ces propositions et autorisent madame la présidente à signer tout document afférent.

Pour information il y aura lieu après avis du CST de fermer les postes suivants :

-Adjoint administratif principal 2eme classe 35/35°

-Agent social principal 2eme classe 35/35°

- Agent social 35/35°

-Infirmier en soins généraux 35/35°

QUESTIONS DIVERSES

1) Contrat d'apprentissage

Mme la présidente informe de l'engagement pris auprès d'un jeune pour conclure un contrat d'apprentissage aide-soignant.

2) Mr PAITRE communique les dates des futures évènements organisés par l'EHPAD

Repas des familles le 15 juin

-Promenade en calèche le 10 juillet

-Voyage à Talmont (12 résidents) du 5 octobre au 8 octobre

3) Remboursement taxe foncière

Mr PAITRE informe que le recours réalisé par l'EHPAD par l'intermédiaire du cabinet NEOPTIM a permis une exonération et un remboursement de taxes foncières pour un montant de 79 648.00€

4) Divers travaux

En relation avec le Plan d'Aide à l'investissement au quotidien 2022 de l'ARS, madame la Présidente rappelle que l'EHPAD va procéder au remplacement des différentes menuiseries.

Après consultation, elle propose que soit retenue l'offre présentée par la société EIRL AUBINEAU Loïc pour un montant de 28 868.15€ HT.

Après délibération à l'unanimité, Mr Joel AUBINEAU ne prenant pas part au débat et au vote, les membres du C.C.A.S réservent une suite favorable à cette proposition.

Le Vice-Président,
Eric GACOUGNOLLE

